

Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Leuch, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 267

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

un domaine privé où l'intrusion de l'autorité officielle paraît être une atteinte à la liberté de l'individu, atteinte difficile à exécuter avec les mœurs actuelles sans tomber dans l'arbitraire et l'injustice.

Le § 4 de la loi allemande stipulant de son application est très intéressant et très important: il fait prévoir toute une organisation de prévoyance sociale, mise en jeu pour aider l'autorité sanitaire à appliquer la loi. Les dispensaires, puis le *Fflegeamt*, organisation communale officielle pour la protection des mineurs et des femmes, sont tenus de par la loi de travailler avec les sociétés privées.

Enfin, la police: police de l'ordre public et police sociale. Encore un danger, combattu par les féministes et les abolitionnistes, après l'expérience désastreuse des pays néo-réglementaristes, où la police collabore au travail de l'autorité sanitaire, collaboration qui conduit aux abus et à l'arbitraire le plus absolu. Une résolution spéciale du Congrès de Paris demande que les attributions de la police s'occupant d'une part de maintenir l'ordre public, et celles de l'autorité sanitaire d'autre part s'inquiétant de la santé publique, soient nettement séparées. Comme le suggère Dr. Lüders, dans son article, à propos de la discussion du *Kirchturmparagraph*, il est difficile d'empêcher actuellement qu'il ne soit enrôlé dans la police des personnes imbuës de l'ancien esprit de la police des mœurs. Cependant, ici encore, l'Allemagne possède une organisation spéciale. Un nouveau corps de police existe depuis peu dans ce pays, celui de la police sociale, dans lequel sont enrôlées des femmes. Comme on le sait, les femmes allemandes agentes de police sont très qualifiées et bien préparées par une école et une activité sociales, puis par un cours spécial de police.

En résumé, il nous paraît que les articles cités de la loi allemande présentent des dangers au point de vue de la double morale, danger constaté par l'expérience et l'application de lois semblables dans d'autres pays. La pratique nous prouvera si le succès de ce système dépend de la mentalité du peuple, de l'organisation administrative et sociale, et de l'esprit de ceux qui appliqueront cette loi.

Dr M. S.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Une courte session a réuni nos députés à Berne au mois de septembre. Il s'agissait de liquider le rapport de gestion de l'exercice 1926 avant d'aborder en décembre l'étude du budget fédéral pour 1928.

Les rapports sur les Départements Politique, Militaire, d'Economie nationale et des Postes et Chemins de fer n'ont pas suscité de grandes discussions, mais plusieurs motions, postulats et interpellations reflétant les préoccupations politiques et économiques de ces derniers mois ont été adressés au Conseil Fédéral. Les différents chefs des Départements fédéraux ont répondu, à la satisfaction plus ou moins grande des interpellateurs. Une énumération serait forcément fastidieuse: bornons-nous à mentionner ici, parmi celles de ces interpellations et motions, qui touchent plus spécialement aux préoccupations des femmes, le postulat de MM. Tschudy et Farbstein au National et de M. Wullscheger aux Etats, tendant à faire régler par une législation fédérale la responsabilité civile et l'assurance obligatoire contre les dommages causés par les accidents d'automobiles et de motocyclettes, qui augmentent de façon inquiétante, M. Häberlin s'étant déclaré d'accord pour présenter prochainement aux Chambres un projet de loi reprenant certaines dispositions à cet égard de la loi sur les automobiles. M. Petrig (Valais) défendant les conditions d'existence des populations des hautes vallées, dont se préoccupent, en même temps que nos autorités, plusieurs de nos Sociétés féminines suisses, a réclamé des mesures énergiques pour l'amélioration de ces conditions d'existence, surtout en temps de crise.

Des deux sujets à l'ordre du jour de la session qui intéressent spécialement les femmes, le premier, l'initiative dite des «kursaals» n'a pas pu être abordée. L'autre, la loi sur la tuberculose, n'a pas été définitivement votée, le Conseil National ne l'ayant discutée que durant les derniers jours, et ses décisions laissant encore subsister des divergences avec l'autre Chambre. Le National a maintenu la gratuité de l'examen bactériologique appliqué aux personnes indigentes suspectes de tuberculose que le Conseil des Etats avait supprimée. Il a en outre décidé de ne pas revenir en arrière sur sa décision précédente d'accorder un dédommagement au personnel enseignant, s'il présente un danger d'infection pour la jeunesse, et s'il ne trouve pas d'autre emploi. La subvention ne sera toutefois accordée qu'aux personnes ayant professé déjà pendant une période assez prolongée et ayant été reconnues bien portantes avant leur entrée en service. Ceci pour éviter des abus. Espérons qu'à la prochaine

VARIÉTÉ

Sportives et Exploratrices

Une amie nous rappelait, l'autre jour, les débuts de l'accession des femmes à la vie sportive, le temps — c'était en 1902 — où la seule mention d'une femme s'enhardissant à chauffer des skis faisait s'exclamer un groupe de jeunesse; celui — c'était en 1895 — où monter sur une bicyclette constituait pour une jeune fille bien élevée une prouesse dont elle hésitait à se vanter; celui — plus lointain alors — où l'on estimait le patinage un amusement indécent pour une femme... Ne riez pas, car ce sont là des faits précis et absolument authentiques, sur lesquels il est utile de jeter parfois un coup d'œil pour se rendre compte de l'évolution colossale qui s'est opérée, dans ce domaine plus que dans d'autres.

Car cet été de 1927 fournit de nombreux exemples de femmes pratiquant tous les sports, et les pratiquant avec un succès qui dépasse souvent ceux remportés par leurs camarades masculins. Voyez, par exemple, cette fameuse traversée de la Manche à laquelle s'escriment nageurs et nageuses, et dans laquelle une femme, Mrs. Mac Corson vient de faire preuve, en partant de la côte anglaise — ce qui est, paraît-il, beaucoup plus difficile, et en nageant pendant dix heures dans une eau très froide, des qualités d'endurance et de vigueur que l'on dénie habituellement aux femmes. Presque en même temps, une de ses compatriotes, Miss Kathleen Thomas, jeune

fillette de 21 ans, opérait pour la première fois cette traversée du canal de Bristol que des experts déclarent plus pénible que celle de la Manche, en raison des courants difficiles à prévoir qui s'y ajoutent à de très profondes marées. Miss Thomas a exécuté cette traversée en sept heures et demie, de Cardiff à Weston-super-Mare.

Dans un autre ordre de sports, une équipe de trois jeunes Anglaises, Mrs. Maclean, Miss Foley et Miss Cottle, viennent de se distinguer dans la course de six jours pour la coupe internationale de motocyclettes, qu'elles ont gagnée. Il est assez piquant de voir que ce sont des femmes qui ont mis à l'honneur les couleurs de leur pays dans ce concours international, et il y a lieu d'espérer que cela contribuera à faire disparaître les restrictions dont certaines organisations sportives de Grande-Bretagne entourent encore la participation des femmes à des concours de ce genre. A la course d'automobiles du Klausen, cette année, trois femmes ont pris part, dont deux ont fait preuve de capacités hors ligne: la comtesse Einsidel (Autriche), qui a gagné le prix offert aux dames, s'est classée seconde dans les courses nationales, et troisième dans les courses internationales de sa catégorie, laissant derrière elle plusieurs coureurs réputés; et Mme Merk, de Bieberstein (Allemagne), qui dans le groupe des conducteurs de Mercedes a été classée seconde, immédiatement après le vainqueur de la catégorie des voitures de tourisme.

Ce n'est pas, d'ailleurs, seulement dans les terribles lacs de la montée du Klausen que les femmes automobilistes montrent leurs capacités. Nous ne parlons pas seulement ici de toutes celles qui,

session ces deux mesures réjouissantes seront ratifiées par les Etats. Le National a en outre cédé à l'autre Chambre sur un point, et nous l'en félicitons: il est revenu sur sa décision de tolérer les remèdes secrets, annoncés, vendus ou appliqués pour traiter la tuberculose. M. Chuard a déclaré que ces médicaments ou traitements secrets représentent un véritable danger, et qu'il faut protéger le peuple contre eux. Il doute, que les charlatans qui leur font de la réclame osent lancer un référendum. Cette nouvelle étape parlementaire a été heureuse pour la loi: nos vœux très chauds l'accompagnent pour que la prochaine discussion à son sujet soit la dernière! A. LEUCH.

Annuaire des femmes suisses

Nos lecteurs trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de souscription à l'*Annuaire des Femmes suisses*, que nous leur recommandons chaudement, cette année tout spécialement.

D'abord, parce que, après une interruption de trois années, l'*Annuaire*, notre *Annuaire*, reparait à nouveau. Son Comité directeur, en effet, n'a pas pu rester indifférent aux demandes qui lui étaient formulées de différents côtés par celles — et elles sont nombreuses — pour lesquelles l'*Annuaire* constitue, avec ses chroniques et ses listes d'adresses, une source inépuisable de renseignements, un indispensable *vade-mecum* pour tout travail féminin et social qui dépasse les étroites limites de l'horizon local. Aussi, et en dépit de lourdes difficultés financières, a-t-il décidé de renouer le fil de la tradition, et de profiter de cette occasion pour joindre à cette partie documentaire si utile le témoignage que nous toutes, femmes suisses, devons à la mémoire de deux des femmes de haute valeur qui nous ont quittées durant l'année qui se termine: M^{lle} Emma Graf, et M^{me} Pieczynska. Nous leur devons, en effet, plus et mieux que de simples articles de journaux ou des notices nécrologiques forcément hâtives, mais des biographies plus complètes, des études plus poussées de leur œuvre et de leur personnalité. M^{lle} Strub, professeur à l'École secondaire des jeunes filles d'Interlaken, l'une des élèves préférées de M^{lle} Graf, s'est chargée de nous parler en détail de celle qui eut une si grande influence sur plusieurs générations d'institutrices, et M^{lle} Serment a accepté d'évoquer devant nous la physionomie si profondément attachante de M^{me} Pieczynska. Ce sont des pages que chacune voudra, non seulement lire, mais encore posséder.

Mais nous avons une autre raison encore, nous Suisses de langue française, pour faire fête à l'*Annuaire* qui va paraître. Car, après avoir constaté que tel qu'il était précédemment composé, c'est-à-

dire avec une partie à peu près égale d'articles en français et d'articles en allemand, il ne se vendait que très peu en Suisse romande, ces articles en allemand constituant chez nous un obstacle insurmontable à sa lecture — constatation qui n'est pas à notre gloire, pour le dire en passant! — le Comité de l'*Annuaire* s'est décidé à un gros sacrifice, celui de faire paraître à notre intention une édition spéciale entièrement en français, la chronique suisse exceptée. C'est là un geste généreux autant que courtois, et que l'on ne voudra pas chez nous laisser sans réponse. Il y va de notre réputation.

C'est pourquoi nous souhaitons que chacun des bulletins de souscription qui vont être encartés dans ce numéro reprenne, dûment rempli et signé, le chemin de Bâle, où est édité l'*Annuaire*, et cela avant le 1^{er} novembre, — non seulement parce que, après cette date, le prix de vente sera porté à 7 fr. au lieu de 5, mais encore pour donner à nos amies de la Suisse allemande, qui prennent tant de peine pour la publication de ce volume, un témoignage de la reconnaissance et de l'appréciation de leur travail que nous éprouvons toutes, mais que nous ne savons pas toujours manifester de la façon tangible qui est nécessaire.

E. GR.

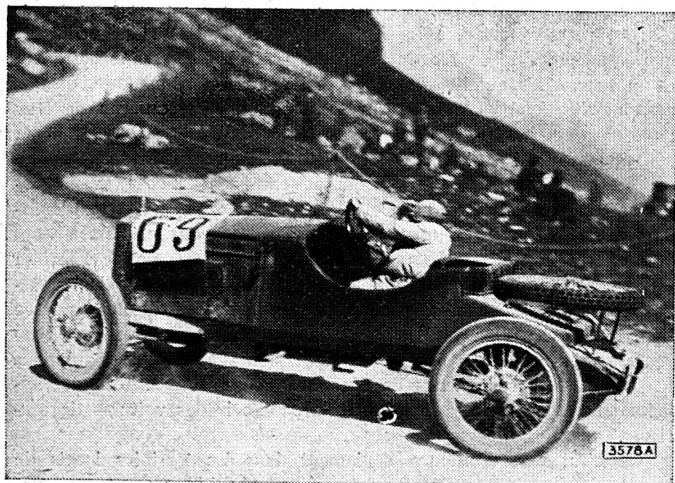
P. S. La traduction française de la biographie de M^{lle} Graf par M^{lle} Strub a été faite par M^{me} Vuilliminet-Challandes, notre collaboratrice. La chronique féministe internationale est due à M^{lle} Emma Porret, et la chronique féministe suisse à M^{lle} G. Gerhard, également toutes deux nos collaboratrices. Nos lecteurs se trouveront donc en pays de connaissance en lisant l'*Annuaire*.

De-ci, De-là...

L'Ouvroir de Landeey.

Toutes nos lectrices connaissent-elles cette œuvre intéressante, fondée, il y a treize ans déjà, par une femme de cœur, M^{me} Cramer-Micheli, et qui réunit chaque semaine, dans ce petit village genevois, à la frontière de Savoie et au pied du Salève, des femmes de toutes conditions, qui veulent donner leur temps et leurs forces au service de tous ceux qui souffrent? Mercredi après mercredi, les organisatrices voient arriver, les unes après les autres, fermières et propriétaires des environs, femmes de douaniers des postes de garde, journalières et maîtresses d'école, toutes heureuses de coudre des vêtements et du linge pour ceux qui en ont besoin, et de leur envoyer, en même temps que des objets de première nécessité, une pensée de fraternelle solidarité. Les Foyers arméniens à Begnins et à Genève, l'œuvre des Bas-Fonds de l'Armée du Salut, des familles russes dans la misère, des établissements hospitaliers militaires et civils, des œuvres de secours aux enfants, etc.,

avec la plus parfaite aisance, font évoluer leurs « conduites intérieures » dans les pires embouteilllements de Paris ou de Londres, mais aussi de celles qui, conduisant leur voiture en pays inconnu, doublent en elles l'automobiliste d'une exploratrice. C'est le cas de Miss Violette Cordery, qui vient de rentrer d'un voyage de



A la course du Klausen :
M^{me} Lüning (Hamburg) pilotant une Fiat au dernier tournant



La comtesse Einsidel (Autriche) l'une des gagnantes de la course du Klausen